

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2024

Date: Mardi, 17.04.2024, – de 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 99 délégué-e-s (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2023
- 1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023
- 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

2 Cahier des charges

- 2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»
- 2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM
- 2.3 Initiative Biodiversité
- 2.4 Motion de Bio Grischun et Prokana: Alimentation des ruminants

3 Élections

- 3.1 Réélection complète: élection de la présidence
- 3.2 Réélection complète du Comité
- 3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

4 Informations

- 4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC
- 4.2 Update sur les nouveaux procédés génétiques
- 4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+
- 4.4 Divers
- 4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Urs Brändli (UB), Président et Cédric Guillod (GUC), Vice-président, souhaitent la bienvenue aux personnes présentes de la part du Comité et Balz Strasser (BST), Directeur de Bio Suisse, de la part du secrétariat.

- UB aborde les protestations paysannes initiées en Europe suite à la très forte pression exercée sur les prix et la situation un peu différente en Suisse où le Parlement a une forte empreinte paysanne. Il demande de ne pas suivre aveuglément les avis politiques du Parlement, lesquelles ne sont souvent pas bons pour nos petits-enfants et de suivre notre propre chemin durable et bio.
- GUC se réjouit des derniers chiffres bio avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs et une part du bio au marché des denrées alimentaires de 11,6 %. Il soulève la bonne collaboration au sein du Comité actuel et espère pouvoir continuer à avancer dans la même composition.
- BST donne un petit aperçu du processus d'élaboration de la Stratégie de la Fédération lancé et mentionne les huit débats à la ferme réalisés qui ont été appréciés par la base. L'objectif des débats à la ferme était d'écouter ce qui motive les producteurs et les productrices, leurs espoirs et soucis actuels, mais aussi les chances et les risques dans le futur. BST mentionne trois points en particulier: on regrette le mouvement bio des premières heures, les prix sont sous pression et la confiance accordée au Bourgeon est toujours élevée.

UB soumet l'ordre du jour à discussion: il est accepté à l'unanimité.

Thomas Nussbaumer de Bio NWCH est confirmé à l'unanimité en tant que chef du bureau de vote, les cinq scrutateurs-trices le sont également: Joelle Beiner de Bio Vaud, Markus Hanselmann de Bio Grischun, Katrin Portmann de Bio Bern, Melk Rohrer de Bio Aargau et Myrta Keller de Bio Schwyz.

99 délégué-e-s sont présents dans la salle, la majorité absolue est de 50.
⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 15.11.2023

Aucune remarque n'est faite au sujet du procès-verbal et UB remercie sa rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023

Urs Brändli (UB) et Balz Strasser (BST) font une rétrospective de l'année 2023.

Les thèmes suivants sont soulevés:

- La nouvelle membre du Comité vient de Bio Glarus, elle s'appelle Rahel Beglinger;
- 33^{ème} OM Preneurs de licences: ils ont dorénavant des droits et des obligations, Bio Suisse reste une Fédération de producteurs-trices.
- Adoption de la « Résolution sur les nouveaux procédés génétiques » et du nouveau document « Objectifs d'égalité des genres »;
- Le bio dans la révision de la formation professionnelle initiale;
- Le Grand Prix Bio Suisse est attribué à la startup fabas – protéines végétales de Suisse;
- Bio Suisse remporte le prix «Núñez de Prado» en Espagne;
- Bio Suisse verse des contributions de soutien pour le renforcement des régions et les marchés régionaux;
- L'année 2023 en chiffres: 4,075 milliards de francs, c'est le chiffre d'affaires du bio en CH, la part bio au marché alimentaire dans le commerce de détail est de 11,6 %, la notoriété de la marque se situe à 88 %, il y a 7'362 entreprises agricoles Bourgeon;
- Partenariats avec le commerce de détail: 30 ans Coop Naturaplan, élargissement de l'assortiment Bourgeon à la Migros et élaboration d'un nouveau règlement tarifaire;

- Journée Suisse du Bétail Bio 2023 à Landquart;
- Restauration: Bio Cuisine est lancé, Paolo Casanova, Stüva Colani à Madulain, est primé «Green Chef of the Year»;
- Biomondo devient une boutique en ligne;
- Engagement dans les marchés: projet betterave sucrière bio, promotion créative du lait biologique; augmentation des prix indicatifs des fruits bio;
- Protection du climat grâce aux échanges de connaissances dans le cadre de ProBio;
- Transparence élevée au niveau des produits importés: 14'000 transactions d'importation ont été vérifiées selon le nouveau processus de restriction des importations;
- Le processus stratégique «Stratégie de la Fédération 2025+» est lancé.

Pour conclure, UB remercie au nom du Comité les OM, les membres, les instances, le secrétariat et toutes les personnes qui s'engagent pour le Bourgeon.

1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

Cédric Guillod (GUC) commence avec une introduction aux comptes 2023 et soulève les points suivants:

Le principal objectif était d'atteindre à nouveau des chiffres noirs.

- L'année 2023 peut être considérée comme année difficile mais réussie. Un total de 25,2 mio. de francs de recettes a pu être réalisé. Cela fait 0,9 % de plus que budgété et nettement plus que l'année d'avant.
- On trouve en face des dépenses d'environ 25,2 mio. de francs, qui se situent ainsi nettement en dessous du budget de 25,7 mio. de francs.
- La réduction du volume des moyens spécifiquement affectés, d'un montant de 0,3 mio. de francs, a permis d'obtenir un bénéfice de 396'777 francs.
- Dans ce bouclage, des préparations au futur assujétissement fiscal ont en outre été effectuées. Pour cela, des provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale à partir de 2025 et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes.

GUC passe la parole à Nicole Strebel (NST), responsable du département Finances et Services, qui détaille les comptes que les délégués ont reçus préalablement (voir **annexe 1**). Elle évoque le rapport de l'organe de révision qui avait été oublié lors de l'envoi des documents. Il a été téléchargé sur le site internet par après et ne comporte aucune contestation.

Elle compare d'abord les **recettes** 2023 avec le budget 2023. Les recettes se sont montées à 25'227'925 francs.

Les droits de licences et d'utilisation de la marque restent toujours la plus grande source de recettes de la Fédération, suivis des moyens spécifiquement affectés et des subventions de l'OFAG.

Les **dépenses** 2023 sont aussi comparées au budget 2023. Les dépenses se sont situées à 25,2 mio. de francs et sont ainsi inférieures au budget de 2,2 %. Les plus grandes dépenses sont occasionnées par le département Marketing et communication, suivi du département Assurance et développement de la qualité et les moyens spécifiquement affectés (MSA).

Les plus grands écarts au niveau des **MSA** sont constatés dans les projets CGCB. En 2023, ce sont en tout 18 nouveaux et 27 projets CGCB déjà en cours qui ont été financés avec les MSA, ce qui a conduit à une diminution du fonds CGCB de 334'000 francs. Pour l'année 2023, la table ronde du lait s'est décidée pour la redevance ordinaire de 0,2 ct./kg de lait. L'objectif était de communiquer les avantages du lait de consommation bio et différentes mesures promotionnelles ont été réalisées.

Dans le **compte de pertes et profits**, les dépenses sont mises en relation avec les recettes. En comparaison avec l'année précédente, nous avons généré un produit d'exploitation bien plus grand, d'un montant 25,2 mio. de francs. Cela est principalement dû à l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque qui ont progressés de 13,8 mio. de francs à 15,4 mio. de francs. Les charges d'exploitation ont passé de 9,3 mio. de francs à 10,5 mio. de francs. Les frais de personnel ont progressé de 9,7 mio. de francs à 10,5 mio. de francs en 2023. La raison principale, outre le renchérissement, est la constitution de nouvelles provisions dans le domaine du personnel. Les autres charges d'exploitation ont nettement diminué et ont passé de 3,2 mio. de francs à 2,6 mio. de francs. On obtient ainsi pour, l'année 2023, un résultat d'exploitation de 106'000 francs et des résultats financiers et accessoires négatifs (=charge) de -40'000 francs du fait de l'assainissement du compte de régularisation Céréales fourragères. En raison d'une réduction totale de 330'000 francs des moyens spécifiquement affectés au bilan, il résulte un bénéfice de 397'000 francs.

Le **bilan** présente un résultat de l'exercice de 396'777 francs.

Provisions et réserves: En raison de l'assujétissement fiscal à partir de 2025, les provisions et réserves ont été examinées en détail et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes et des provisions formées.

Concernant les réserves de fluctuation, elles ont été réduites de 150'000 francs au lieu des 230'000 francs budgétés. Elles se montent maintenant à 1,6 mio. de francs.

Au total, les provisions et réserves s'élèvent à 3,2 mio. de francs. En comparaison, elles étaient de 3,1 mio. de francs l'année d'avant.

Fourchette salariale: Conformément au règlement salarial, elle peut atteindre au maximum 3,6 chez Bio Suisse. Ce point a aussi été approfondi avec la CG.

Rapports de l'IRI et de la CG: Simon Buchli, président de l'IRI, n'a pas de remarques supplémentaires. Toni von Grüningen, président de la CG, parle de leur fonctionnement général: leur tâche consiste à vérifier l'utilisation des moyens financiers et les processus opérationnels ainsi qu'à surveiller l'application des décisions de l'AD et du Comité. Les demandes doivent être faites par écrit. Le compte-rendu se fait uniquement à l'AD. La CG s'accorde la liberté de vérifier ce qui lui semble pertinent.

Discussion / questions:

- Jonas Lichtenberger, Bergheimat, remercie pour la transparence au niveau de la fourchette salariale, considère toutefois les charges croissantes au niveau de la numérisation comme étant non durables. UB répond que Bio Suisse, contrairement à d'autres organisations agricoles, a une dette numérique. On travaille autant que possible avec des partenariats. Alors que dans sa propre entreprise agricole chacun peut décider comment gérer la numérisation, il s'agit chez Bio Suisse de simplifier les procédures administratives, mais pour cela, il faut d'abord investir.
- Willi Ambauen, Bio Ob-/Nidwalden, demande si les 500'000 francs de baisse des recettes au niveau des droits de licences et d'utilisation de la marque sont dus à la Migros. NST répond que parfois on budgete trop positivement, cela n'est pas que dû à la Migros mais aussi à différents utilisateurs de la marque. UB ajoute qu'en raison de sa restructuration, la Migros connaît beaucoup de mouvements. Ils ont aussi sous-estimé les charges liées à l'utilisation du Bourgeon. Le Cahier des charges strict pour la transformation font que nous devons avoir plus de patience. Les discussions menées ont apporté beaucoup de clarté. Nous sommes en bonne voie mais avons besoin de plus de temps que prévu.

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter les comptes 2023.

Vote:

Qui accepte les comptes 2023 et le rapport financier, y.c. les rapports de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{pas décomptés}**

? Abstentions ☞ **{2}**

⇒ **Résultat: Les comptes 2023 sont adoptés par une forte majorité, avec deux abstentions.**

Vote:

Qui accepte d'élire la société BDO Visura AG de Bâle en tant qu'organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2024 pendant l'année civile 2025?

? Oui ☞ **{à l'unanimité}**

? Non ☞ **{0}**

? Abstention ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: L'organe de révision pour la comptabilité 2024 est élu à l'unanimité.**

2 Cahier des charges

2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»

Motion du Comité

Rahel Beglinger (RH) introduit le sujet: après avoir obtenu différents retours, l'ensemble du chapitre du Cahier des charges a été révisé par un groupe pilote avec pour objectif de se concentrer sur l'essentiel dans le principe et de s'y focaliser sur la globalité de l'exploitation. Tous les autres points doivent dorénavant être réglés au niveau règlements.

Le Comité recommande d'adopter la motion.

Vote:

? Qui accepte que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié selon la motion du Comité? ☞ **{à l'unanimité}**

? Qui refuse que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié? ☞ **{0}**

? Abstentions ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est acceptée à l'unanimité.**

2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM

Urs Brändli (UB) explique la motion du Comité de la manière suivante:

Motion du Comité

- Le Comité demande de prendre une **décision de principe**, à savoir si les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être affiliés à une organisation membre (de préférence l'OM PL).
- L'élaboration détaillée de cette prescription sera réalisée jusqu'en automne. Le vote sur la modification correspondante des statuts est prévu pour l'AD de l'automne 2024.

Discussion / questions:

- Gallus Wetter, Bioring Appenzellerland, dit qu'ils n'y sont pas opposés en soi, mais la base est troublée par le fait que des preneurs de licences puissent devenir membres chez eux. Si cela devait être le cas à l'avenir, ils essaieraient de l'empêcher avec une motion en automne.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, dit qu'ils ont déjà des preneurs de licences dans leur OM. Il demande quel sont les droits dont ils bénéficient maintenant via l'OM PL. Il souhaite que l'affiliation soit facultative

et demande l'avis de l'OM PL. UB signale que les paysannes et paysans bio sont aussi contraints d'être membre d'une OM. La proximité des PL avec la Fédération ne fait pas de mal.

- Peter Lendi, OM PL, explique que l'OM PL est plus utile pour les moyennes et petites entreprises. La Coop et la Migros ont leurs propres spécialistes. Les petites entreprises ne sont pas toujours informées sur les modifications au niveau de la législation ou de la Fédération, l'OM PL peut aider en la matière. Il parle des petits preneurs de licences qui ont un lien étroit avec leur OM et peut aussi s'imaginer une deuxième affiliation dans l'OM PL. Cette décision n'a pas de conséquence sur le nombre de délégué-e-s.
- Isabelle Gabioud, Biovalais, dit que chez Biovalais, les preneurs de licences peuvent devenir membres sans droit de vote. Il y a une bonne cohésion et cela encourage les liens.
- Hanno Schmid, Bio Jura, dit qu'ils ont aussi intégré des preneurs de licences. En cas d'une affiliation obligatoire, il voit le risque que les plus petits preneurs de licences craignent de venir chez Bio Suisse en raison de la charge administrative. C'est pourquoi il plaide en faveur d'une démarche facultative. UB répond qu'on trouve aussi parmi les producteurs-trices des personnes qui doivent s'affilier à une OM sans le vouloir vraiment.
- Balz Strasser (BST) ajoute qu'aujourd'hui déjà, il est possible de choisir l'OM PL ou une autre OM et que personne ne doit être forcé à une deuxième affiliation. La plupart iront de toute manière chez l'OM PL. De plus, le nouveau règlement tarifaire ne renchérira pas les droits de licences pour les petits preneurs de licences. Bio Suisse ne serait non plus pas contre une affiliation des preneurs de licences uniquement auprès de l'OM PL – cela représenterait une augmentation du travail administratif pour Bio Suisse.
- Thomas Widmer, Bio Zug, demande si nous devons forcer les partenaires à être de la partie. Bio Zugerland est déjà membre en tant que GI. Cela voudrait dire que tous les preneurs de licences individuels devraient aussi devenir membre, ce qui impliquerait une double affiliation.
- Monika Sommer, Bio Bern, trouve avantageux qu'il y ait une affiliation et plaide en faveur d'un choix libre de l'OM – les producteurs-trices ont aussi la liberté de choix. On doit pouvoir être membre là où on se sent bien.
- Yves Santini, MO PL, dit qu'ils soutiennent le projet, affiliation et contrainte vont dans les deux sens: il ne voit pas cela uniquement comme contrainte, mais aussi de manière positive, comme motivation d'être intégré et de se montrer solidaire avec le mouvement Bourgeon.
- Thomi Herwig, Bio Jura, dit qu'il n'est pas possible de développer des instruments efficaces avec des dogmes. À long terme, la contrainte ne mène pas à de bons résultats. Ils ont beaucoup de petits transformateurs.

Le Comité recommande d'adopter la motion.

Vote:

- ? Qui accepte que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{63}**
- ? Qui refuse que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{30}**
- ? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée avec 63 voix pour, 30 voix contre et 3 abstentions.**

2.3 Initiative Biodiversité

Urs Brändli (UB) fait la rétrospective du sujet. À la suite d'une motion de Bio Ostschweiz à l'attention de l'AD du printemps 2023 pour décider d'une recommandation de vote, la décision de l'AD a été reportée deux fois. En 2024, trois discussions en ligne ont été organisées pour les OM sur le sujet. Ce format a fait ses preuves. Il faut continuer à renforcer la biodiversité. Malheureusement, l'initiative comporte une boîte noire avec «le patrimoine bâti». Une recommandation de voter Non ne serait pas compréhensible pour nos plus fidèles clientes et clients. Mais le bio fait déjà beaucoup en faveur de la biodiversité.

Motion du Comité

- Le Comité demande de renoncer à donner une recommandation de vote.
- Dans la communication, Bio Suisse mentionne les prestations de l'agriculture biologique et représente la position favorable du Comité. La communication doit rester retenue.

Contre-motion de Bio Glarus

Bio Glarus demande de formuler une recommandation de vote. Richi Bamert justifie leur motion par le fait que le procédé du Comité a suscité beaucoup de scepticisme auprès de la base de Bio Glarus – les membres se buttent contre les nombreuses interdictions et restrictions pour pouvoir encore produire avec le Bourgeon, comme p. ex. le sujet du patrimoine bâti.

Urs Brändli explique la procédure de vote: si la motion de Bio Glarus gagne, elle passe au prochain vote (Oui contre Non, ensuite liberté de vote).

Discussion:

- Simon Buchli, Bio Grischun, plaide en faveur d'un vote sur la liberté de vote pour l'ensemble de la Fédération mais renonce à une motion d'ordre suite à la discussion.
- Thomi Herwig, Bio Jura, est de l'avis que l'argument des bâtiments dans l'agriculture ne compte pas comme justification pour faire basculer l'initiative sur un de nos thèmes clés, c'est pourquoi il est favorable à la liberté de vote.
- Matthieu Glauser, Bio Vaud, veut savoir le budget qui serait dédié à la communication si la motion du Comité devait passer. Lukas Inderfurth, responsable communication, explique qu'il n'y a pas de budget et qu'il n'est pas prévu de faire une campagne, mais que nous allons, comme toujours, communiquer les prestations de l'agriculture biologique.
- Adrian Knuchel, Bio Bern, soutient en principe le Comité et espère qu'il y ait aussi une communication positive sur tout ce que nous faisons déjà si la liberté de vote est décidée.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, pense que l'initiative est de la poudre aux yeux et que les raisons se trouvent dans l'économie de concurrence, dans la concurrence globale qui place les paysan-nes dos au mur. Il veut aussi communiquer sur cela et termine par la phrase: «Nous sommes les gardiens de la biodiversité, c'est notre plaisir quotidien et notre tâche.»
- UB souligne encore que nos consommateurs-trices vivent principalement en ville et votent rose-vert.

Vote 1: Départager la motion du Comité et la contre-motion de Bio Glarus:

- ? Qui accepte la motion du Comité de renoncer à donner une recommandation de vote? ☞ **{67}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Bio Glarus de donner une recommandation de vote? ☞ **{24}**
- ? Abstentions ☞ **{6}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité l'emporte et aucune recommandation de vote n'est décidée.**

2.4 Alimentation des ruminants

Bio Grischun et Prokana ont transmis à temps une motion pour réviser la directive sur les fourrages 100 % Suisse pour l'affouragement des ruminants. Ils demandent d'autoriser au maximum 10 % de fourrages grossiers Bourgeon étrangers. Urs Brändli donne la parole aux requérants.

Motion Bio Grischun / Prokana

- Christian Bossard (CB), Bio Grischun, explique une nouvelle fois la motion. Elle a été retravaillée entre-temps parce que la première version avait été mal comprise. Ils ont été perçus comme désirant importer des concentrés, alors qu'il n'était toujours que question de fourrages grossiers et cela pour les raisons suivantes:
Les années de sécheresse, il devrait être possible d'importer jusqu'à 10 % de fourrages grossiers sans charges administratives et financières. La motion est déjà un net renforcement par rapport à la

décision de l'AD de 2018 qui ne comportait alors pas encore d'indication concernant la part indigène. Nous avons besoin de suffisamment de fermes qui souhaitent encore produire en bio. CB aborde également la thématique de la vache adaptée au site et de la proportionnalité. Il demande si une vache n'est plus adaptée au site s'il y a une importation d'au maximum 10 % de fourrage grossier et fait la comparaison avec les porcs et la volaille et pour finir avec l'humain.

- Fadri Riatsch, Bio Grischun, apporte encore trois réflexions supplémentaires à la discussion: Le problème est urgent, la base très agitée. Dans les Grisons, de nombreuses vallées fonctionnent seules avec les fromageries. Si en raison d'un renforcement des directives d'affouragement, des personnes sortent du bio, c'est alors toute la quantité de lait qui tombe. Le même phénomène se retrouve dans les alpages coopératifs. La possibilité d'obtenir des protéines à partir des fourrages de base est difficile, p. ex. dans la région de l'Engadine. La première coupe doit permettre d'avoir une quantité suffisante de fourrage. Il faut attendre et les teneurs baissent. Des périodes de sécheresse limitent la deuxième pousse. Il suggère d'organiser une fois une AD en Engadine pour mieux comprendre la région, car il est toujours facile de juger si l'on ne se trouve pas soi-même dans la région. C'est pourquoi il plaide en faveur de la motion.

Recommandation du Comité:

Le Comité recommande à l'AD de refuser la modification de principe sur l'affouragement des ruminants. 100 % de fourrage suisse, c'est facile à communiquer, cela nous a permis d'obtenir une augmentation du prix du lait.

L'élevage adapté au site signifie aussi de n'avoir que le nombre de bêtes qu'on peut nourrir.

L'offre en fourrage grossier riche en protéines, comme la luzerne, augmente en Suisse. Des importations pourraient freiner ce développement. UB évoque aussi les offres de soutien de Bio Suisse et du FiBL.

Discussion:

- Paul Ebnöther, Bio Schwyz, dit que de nombreux producteurs-trices de lait ont déjà quitté le Bourgeon. Il y a 5,2 pour cent de lait bio en moins en janvier 2024 en comparaison avec 2023. Ce sont des producteurs-trices à l'année qui ont arrêté, il manque du lait d'été. Il n'y a quasi personne en phase de reconversion. L'entêtement au niveau du Cahier des charges pourrait mener à une pénurie de lait bio.
- Thomi Herwig, GS Lait, parle des négociations de prix du point de vue du GS Lait. Il y avait de bons signaux lors des tables rondes du lait bio. Bio Jura soutient toutefois la motion. Il y a toujours des protéines qui sont importées. L'accent est beaucoup mis sur les ruminants, la vue d'ensemble a un peu été délaissée. En tant que canton frontalier, il faudrait pouvoir inclure la région voisine outre frontière et les motiver à produire selon le Bourgeon. Nous ne connaissons pas l'évolution du marché du lait.
- Paul Walder, Bioforum, dit qu'Avanti était une stratégie très anticipative, les 100 % de fourrages grossiers suisses en faisaient partie. Nous n'adaptions toujours pas le cheptel à la base de fourrage grossier. Il pense que s'il y a quelques arrêts, cela pourrait aider à stabiliser le prix.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, l'abandon des vaches laitières pour des vaches mères a aussi à voir avec la rentabilité. La situation s'est modifiée avec le changement climatique, c'est pourquoi Bio Genève soutient la motion.
- Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, trouve la déclaration que le Cahier des charges devrait être flexible en fonction du marché très dangereuse. L'avis du GS Grandes cultures est qu'il y a un marché des fourrages grossiers qui fonctionne, avec des prix indicatifs et sans surplus. Les importations feraient à nouveau pression sur les prix de ce marché. Il appelle à conclure des contrats avec des collègues. Il y a sur Biomondo actuellement 174 annonces pour du fourrage grossier. Il faudrait s'en procurer maintenant. On reproche aux grands distributeurs de proposer des produits étrangers bon marché (Alnatura, etc.), si nous décidons d'importer, alors nous n'avons plus le droit de nous plaindre.
- Kurt Zimmermann, Progana, réexplique que les composants protéiques Bourgeon ne sont pas concernés. Si chaque ferme adaptait son cheptel aux conditions de son entreprise, alors nous n'aurions pas suffisamment de lait dans les rayons. Cela entraînerait aussi des conséquences dans les fermes avec grandes cultures qui livrent. Il attire l'attention sur le sondage, auquel un tiers a participé. De ces participants, un tiers dit qu'il n'y a pas assez de fourrages grossiers les années normales. Il

aborde aussi la rentabilité. Il demande si, en cas de manque de fourrage indigène, des autorisations exceptionnelles coûteuses seraient à nouveau accordées ou du fourrage suisse non Bourgeon serait autorisé. UB suggère d'avancer sur le chemin choisi et de s'approvisionner maintenant avec du fourrage. Des autorisations exceptionnelles ne sont accordées que s'il s'agit du bien-être des animaux. Pour le futur, il faudrait adapter le nombre de bétail ou chercher une ferme partenaire pour le fourrage.

Vote:

- ? Qui accepte que le principe dans le Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.2, soit modifié selon la motion de Bio Grischun et de Progana ? ☞ **{36}**
- ? Qui refuse que le principe soit modifié? ☞ **{53}**
- ? Abstentions ☞ **{8}**

⇒ **Résultat: La motion de Bio Grischun et Progana est refusée par 36 voix pour, 53 voix contre et 8 abstentions.**

3 Élections

3.1 Réélection complète du Comité: élection de la présidence

Cédric Guillod explique le procédé d'élection pour la présidence. Les bulletins de vote ont déjà été distribués avec les cartes des délégué-e-s.

Deux candidatures ont été déposées, le président actuel Urs Brändli (SG) et une nouvelle candidate, Maria Thönig (GR). Aucune autre candidature n'a été déposée.

Les deux candidat-e-s ont la possibilité de s'exprimer.

Urs Brändli dit qu'il souhaiterait mener Bio Suisse encore pendant 4 années supplémentaires. Chez Bio Suisse, ce mandat n'est pas une position de pouvoir, mais plutôt de modération qui nécessite beaucoup de compréhension envers les partenaires, l'économie, la politique et la société et aussi beaucoup d'engagement personnel. Et il est surtout important de ne pas se prendre soi-même trop au sérieux.

Maria Thöni explique qu'elle gère avec son mari depuis 2000 une ferme avec des vaches mères, avant avec des vaches laitières. Elle signale les montants différents des cotisations des membres dans différentes OM et le fait qu'après avoir remis sa ferme, il n'est plus possible d'être membre individuel selon les statuts. Elle souhaiterait mettre en place deux réseaux, un constitué de cheff-es d'exploitation à la retraite pour du conseil et un pour promouvoir la santé des producteurs-trices dans leur entreprise.

Les bulletins de vote sont collectés et décomptés. En attendant, on procède à la réélection intégrale du Comité.

3.2 Réélection complète du Comité: élection du Comité

Motion du Comité

Tous les membres actuels du Comité se représentent pour un nouveau mandat. Il est proposé d'élire les membres du Comité en bloc en levant la main.

UB salue la diversité du Comité actuel.

- Rahel Beglinger, GL
- Cédric Guillod, FR
- Karine Contat, VS
- Dora Fuhrer, BE
- Milo Stoecklin, JU
- Josef Bircher, LU

Question soumise au vote:

- ? Qui élit les six membres actuels du comité pour un nouveau mandat de quatre ans (2024-2028)? ☞
{à l'unanimité}
- ? Qui refuse cette élection? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ☞ **{0}**

Résultat: Les six membres du Comité sont élus à l'unanimité, sans abstentions, pour un nouveau mandat (2024-2028).

3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

Thomas Buchli a été élu par le Comité comme remplaçant à la Commission de la Qualité (CQ), Jörg Streckeisen et Gad Günter l'ont été à la Commission du Marché (CM). Leurs élections doivent être confirmées par l'AD.

Motion du Comité:

Le Comité recommande de confirmer l'élection de Thomas Buchli à la CQ ainsi que l'élection de Gad Günter (président du GS Œufs) et de Jörg Steckeisen (président du GS Fruits) à la CM.

Vote:

- ? Qui confirme les élections à la Commission de la Qualité et à la Commission du Marché selon la motion du Comité ? ☞ **{à l'unanimité}**
- ? Qui refuse de confirmer les élections ? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ? ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: Les élections de remplacement à la CQ et à la CM ont été confirmées à l'unanimité, sans abstentions.**

Cédric annonce le résultat de l'élection à la présidence:

Bulletins rentrés (y.c. blancs et non valables): 98
Blancs/non valables: 7
Bulletins de vote valables: 91
Majorité absolue: 46
Brändli Urs: 78
Thöni Maria: 13

Urs Brändli est ainsi élu par l'Assemblée des délégué-e-s au premier tour avec 78 voix (majorité absolue: 48 voix) et 7 abstentions pour un nouveau mandat. Maria Thöni obtient 13 voix.

UB exprime sa reconnaissance pour la confiance accordée et remercie aussi Maria Thöni pour son engagement.

4 Informations

4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC

Rahel Beglinger présente les nouveaux membres:
CLA: Aloïs Cachelin de Boudry
CLTC: Daniel Schilliger de Weggis

4.2 Update nouveaux procédés génétiques

Martin Bossard donne un état des lieux sur les nouveaux procédés génétiques. À l'exemple d'une banane génétiquement modifiée, laquelle est fêtée dans les médias par les personnes favorables à l'ingénierie génétique comme solution contre une maladie cryptogamique, MBO démontre que de telles maladies apparaissent en raison des monocultures et que finalement, des plantes résistantes sont recherchées chez les producteurs-trices d'anciennes variétés afin de pouvoir réaliser cette modification génétique en premier lieu. La solution se trouve donc chez les paysannes et les paysans qui font de la sélection riche en variantes.

- Législation UE: Le nouveau Parlement sera élu en juin 2024, c'est pourquoi le dossier est plus ou moins à l'arrêt.
- Législation Suisse:
 - Mars: 1^{ère} présentation à l'OFEV de la voie suisse; beaucoup d'éléments positifs.
 - Juin: audition
 - Mi-année 2025: Le Parlement commence les discussions.

Le moratoire touche à sa fin – il y aura des changements. Une pétition sera déposée au Parlement. Une initiative populaire est également en planification.

- Initiative
 - Le texte de l'initiative est actuellement en cours de vérification.
 - L'association pour l'initiative a été fondée. (Bio Suisse est membre de cette association.)
 - L'élaboration de la campagne bat son plein.
 - Une présence dans les marchés bio est prévue.
 - Du matériel pour les OM et les fermes est en préparation.
 - Avril: tour d'échauffement avec une pétition demandant la prolongation du moratoire → Merci de la signer!
 - Septembre: début de la collecte de signatures pour l'initiative au marché «1001 Légumes» à Rheinau.

4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+

Balz Strasser (BST) présente les slides sur la nouvelle stratégie de la Fédération.

La base, les valeurs et le concept directeur restent les mêmes.

Il s'agit de relier deux choses:

Un regard en arrière sur ce qui a bien et ce qui a moins bien marché et un regard vers l'avenir, en 2040.

Regard vers l'avenir:

Différentes tendances ont été distinguées dans un avenir neutre, BST en présente trois (en gras):

- **En forme et jeune pour toujours**
- **Hightech ou retour à la nature**
 - Les «digital natives» grandissent
 - Échec politique
- **La technologie, moteur du changement**
 - Laboratoire et/ou base végétale
 - Urgence écologique
 - Nouveau monde du travail

Que s'est-il passé jusqu'à présent?

Huit débats à la ferme ont été organisés dans les régions.

Voici, en résumé, les principales préoccupations de nos productrices et producteurs:

- Faible sensibilisation au sein de la société (faible appréciation des denrées alimentaires, pouvoir d'achat)
- Confusion dans la salade des labels
- Comment pouvons-nous communiquer les plus-values du Bourgeon Suisse?
- Le juste dosage au niveau du Cahier des charges et son contrôle
- Hétérogénéité des membres comme opportunité
- Bio Suisse en tant que mouvement bio

Prochaines étapes:

CPrés d'été le 13 juin à Bienne

AD d'automne: les membres de la CPrés y sont invités l'après-midi, vote consultatif

ü

Jusqu'à aujourd'hui, 250 personnes sont déjà impliquées, les organes suivants ont été formés:

- Sounding Board, groupe hétéroclite, rencontres toutes les 6 à 8 semaines
- Séances de feedback en ligne: ouvertes à toutes les instances et aux délégué-e-s

4.4 Divers

- Melk Knaus, Bio Ostschweiz, critique les frais élevés du secrétariat. Il y a en moyenne 130'000 Fr. de frais de personnel par employée. Il appelle à n'est pas être que cher mais aussi bon. NST explique que les chiffres ne comportent pas que des frais de salaires, le montant contient aussi les défraiements, des formations continues, etc. Ces chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions sur des montants précis de salaires.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, voudrait savoir, au sujet de l'arrêt de tuer les poussins, quelle est le poids donné à la poule à deux fins. BST répond que Bio Suisse a laissé cela ouvert à la branche.

4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

L'Assemblée est close. À la suite, Andrea Kramer nous fait une rétrospective ainsi que des perspectives sur la collaboration entre Coop et Bio Suisse.

Bâle, le 17.04.2024



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
pour le procès-verbal